

Lycée : pour en savoir plus sur les bidouillages des notes aux examens, par Jean-Paul Saint-Marc

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 26 juin 2014



✘ Le [SNALC](#) se réveille d'un long sommeil, Peillon n'étant plus ministre de l'EN !

Je vais vous conter le premier bidouillage que j'ai vu aux examens. CAP habillement en 81, réunion de Niort.

Le président du jury : « Un président de gauche a été élu, il faut être compréhensif* !

* : je ne me rappelle plus de l'exacte formulation, mais c'est le sens.

Nous n'avons eu aucune réaction, nous étions totalement surpris. Les représentants des employeurs idem !

Les jurys du BAC sont pas mal, quand on y assiste... Avec en plus une réglementation plus que surprenante (arrondi en points entiers obligatoirement majoré si décimales dans une matière : simplification des calculs par ces temps d'informatique !) ... Les épreuves sont organisées de façon à multiplier les points, ainsi les épreuves expérimentales (physique, SVT) voient souvent la partie expérience avec plus de la moitié des points -niveau professionnel V- aux dépens

de la partie exploitation -niveau professionnel IV. La première année, l'épreuve expérimentale était sur 5 points à arrondir en point entier. Ayant réagi par un article, j'ai été « invité » par l'IG de physique qui était aussi le doyen des IG... Je ne me suis pas dégonflé et la notation a été changée...

La palme est quand même le remplacement du résultat d'une épreuve écrite au choix du candidat par un oral. A l'oral, il est rare de ne pas avoir la moyenne, remplacer par exemple un 6 par un 10 au coef 6 fait gagner ainsi 24 points !

Dans les pressions, le comparatif des moyennes des résultats, on considère que statistiquement les moyennes doivent être identiques. Ceci peut se justifier, mais à l'excès on nivelle les différences entre établissements. A la limite le collègue réticent à qui on demande de relever ses notes peut se voir « promettre » une inspection, voire risque de se trouver sans classe d'examen en lycée, en somme une sorte de bannissement... Bien sûr, ceci est pratiquement impossible à prouver, les justifications sont innombrables. A la limite, pour se défendre, on tombe dans des procédures de harcèlement... De toute façon sont aussi en place des procédures de sanction par opposition à des promotions (la hors classe où les avis ont pris un poids considérable).

Il faut cependant savoir, que faire pression sur un jury, peut être considéré comme tentative de corruption de fonctionnaire. Je n'ai pas connu un prof ayant engagé une plainte !

Jean-Paul Saint-Marc